



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 juin 2023

Objet de la délibération

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Philippe PERRONNO , Alain HASCOËT à Jacques KERZERHO .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Yves GUYOT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2023.06.020

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Rapporteur : Yves DOUAY

Lors de l'établissement des factures par la Régie de recettes du Camping, la TVA n'a pas été indiquée alors que le budget est assujéti à la TVA. Cela nécessite une correction et il est nécessaire d'annuler et de réémettre les titres de recettes pour un montant de 39 000 €.

De plus, après vérification de l'inventaire et mis à jour, les amortissements comptables 2023 sont supérieurs de 330 € par rapport aux prévisions initiales.

Ces écritures s'équilibrent sur les deux sections en dépenses et en recettes.

		BP 2023	DM 2023
Fonctionnement			
Dépenses			
67	Charges exceptionnelles	10,00 €	39 000,00 €
042	Amortissement	5 854,00 €	330,00 €
Recettes			
70	Vente de produits	70 000,00 €	39 330,00 €
Investissement			
Recettes			
040	Amortissement	5 854,00 €	330,00 €
Dépenses			
21	Equipement	5 386,00 €	330,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la nécessité d'ajuster le budget annexe du Camping,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 05 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 12 juin 2023,

Vu le rapport présenté,

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Affiché le

ID : 056-215600834-20230629-D202306020-BF

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la décision modificative N° 1-2023 du Budget Annexe du Camping

Délibération adoptée par 29 voix pour et 4 voix contre (Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ),

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr